

Déclaration des syndicats à la 52e session de la Commission des Nations Unies sur la condition de la femme

New York, 25 février - 7 mars 2008

Investir dans le travail décent pour les femmes



ITUC CSI IGB

La Confédération Syndicale Internationale (CIS)

est la principale organisation syndicale mondiale réunissant 168 millions de travailleurs et travailleuses, par l'intermédiaire de 304 membres affiliés dans 153 pays et territoires



L'Internationale de l'Éducation (IE)

est une fédération syndicale mondiale représentant 30 millions d'enseignants et enseignantes et de travailleurs et travailleuses de l'éducation, par le biais de 394 membres affiliés dans 171 pays et territoires



L'Internationale des Services Publics (ISP)

est une fédération syndicale de plus de 650 syndicats de travailleurs et travailleuses du secteur public dans plus de 154 pays et territoires

Travail décent et prestations sociales au cœur du financement pour l'égalité des genres

1. Le thème principal de la 52^e session de la Commission sur la condition de la femme « Le financement de la promotion de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes » est un choix pertinent qui vient à point nommé. Les politiques de libéralisation financière et commerciale qui guident le processus de mondialisation ont, par comparaison avec les travailleurs, des répercussions toujours plus marquées sur les travailleuses. En tant que réunion préliminaire à la Conférence de suivi sur le financement du développement (Doha, 29 novembre – 3 décembre 2008), la 52^e session de la Commission offre l'occasion de placer les thèmes de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes au cœur des discussions sur la mobilisation de ressources financières pour le développement. À leur tour, l'emploi et le travail décent ont finalement été incorporés dans le système des Nations Unies en tant qu'aspects essentiels des stratégies d'éradication de la pauvreté. Cette année, le mouvement syndical international veut amener les États membres de la Commission à placer le travail décent pour les femmes au centre des politiques et des programmes visant à financer l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes.
2. Plus de 60 millions de femmes issues de 160 pays sont affiliés à des syndicats qui représentent et défendent leurs intérêts sur le lieu de travail et dans la société. En outre, les syndicats s'efforcent d'étendre leurs services aux personnes non syndiquées dans le but de soutenir leur lutte en faveur de la justice sociale et de l'équité de genre. Présents à l'échelle mondiale, les syndicats comptent des membres exerçant tous types de professions, à tous les niveaux de compétence et d'expertise, dans les secteurs publics et privés, ainsi que dans le secteur informel. Nous sommes convaincus que les stratégies visant à promouvoir l'emploi et le travail décent, associées à la prestation de services sociaux de base (Éducation, santé, etc.), sont des facteurs essentiels pour briser la spirale de la pauvreté des femmes et pour permettre aux femmes et aux filles de réaliser leur plein potentiel.

Données sur la structuration des inégalités

3. L'analyse des données pertinentes rappelle, de manière incontestable, à quel point des inégalités structurées affectent la vie des femmes et des filles. L'augmentation des sans-emploi et les niveaux inacceptables de chômage au niveau mondial représentent l'aspect négatif de la mondialisation qui a sur les femmes des répercussions disproportionnées. En 2006, 48,9 % des femmes en âge de travailler avaient un emploi contre 74 % chez les hommes. Plus des deux tiers du travail non payé dans le monde sont accomplis par les femmes, tandis que celles ayant un emploi rémunéré gagnent en moyenne trois quarts du salaire des hommes pour le même travail ou pour un travail de valeur égale. Des millions de femmes n'ont accès à aucune forme de protection sociale. 60 % des travailleuses des pays en voie de développement se retrouvent dans le secteur informel non-agricole (c.-à-d. qu'elles exercent un travail qui n'est pas reconnu, réglementé ou protégé par des dispositions juridiques ou réglementaires), où le salaire et les conditions de travail sont pires que dans les emplois formels.
4. À l'échelle mondiale, 774 millions d'adultes ne disposent pas des compétences fondamentales de lecture et d'écriture. Quelque 64 % de ces adultes sont des femmes, une proportion qui n'a pratiquement pas changé depuis le début des années 1990. 74 millions d'enfants, dont 57 % sont des filles, ne vont pas à l'école, tandis que 35 États fragiles comptaient 37 % des enfants non scolarisés en 2005. D'ici à 2015, il faudra plus de 18 millions d'enseignantes et d'enseignants dans le monde entier pour veiller à ce que les salles de classe ne comptent pas plus de 40 élèves par enseignant.

Contexte politique

5. Plusieurs conclusions politiques des Conférences des Nations Unies insistent sur le besoin de cohérence politique et d'approches intégrées assurant l'adéquation entre les objectifs politiques dans les domaines économique et commercial d'une part et ceux visant le développement socialement durable et l'égalité des genres d'autre part. Lors du Sommet du Millénaire en 2000, les gouvernements se sont engagés à promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes comme moyens efficaces de lutter contre la pauvreté, la faim et la maladie et de stimuler un développement qui soit réellement durable. Ils ont par ailleurs convenu d'accorder la priorité à l'éducation en tant que facteur essentiel dans la promotion de l'égalité des genres et de l'autonomisation des filles et des femmes.
6. Dans le Consensus de Monterrey, adopté lors de la Conférence internationale sur le financement du développement en 2002, les pays membres de l'ONU ont affirmé le besoin d'adopter une « approche globale » pour aborder les « problèmes nationaux, internationaux et systémiques interdépendants que pose le financement du développement », et ce, afin de parvenir à un « développement durable soucieux de la parité entre les sexes et à visage humain ». Ils se sont également engagés à intégrer « une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans les politiques de développement à tous les niveaux et dans tous les secteurs », à soutenir « l'Organisation Internationale du Travail » et à encourager « ses travaux sur la dimension sociale de la mondialisation ».

7. La déclaration ministérielle ECOSOC de 2006 a souligné l'importance d'un travail décent comme objectif de développement fondamental et, dans ce contexte, les États membres des Nations Unies ont réaffirmé leur volonté de promouvoir l'égalité des genres, d'allouer des ressources appropriées et d'adopter des initiatives budgétaires soucieuses de la parité entre les genres, ainsi que des mécanismes de responsabilité et de contrôle. Le rôle fondamental de l'éducation comme instrument d'équité sociale et comme facteur de réduction de la pauvreté a été mis en avant à l'occasion de nombreuses conférences internationales : Education pour tous - EPT (Jomtien, 1990), Forum mondial sur l'éducation (Dakar, 2000).

Déficit du financement du développement et de l'égalité des genres

8. Plusieurs études ont tenté d'estimer le déficit de financement du développement et des objectifs d'égalité des genres. Le Rapport du Millénaire, « Investir dans le développement » (2005) avait estimé que le financement complet des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) nécessiterait des versements d'aide publique au développement (APD) de 135 milliards \$ en 2006, un montant qui devrait être augmenté chaque année pour atteindre 195 milliards \$ en 2015. La Commission internationale sur l'Éducation pour le vingt et unième siècle, mise sur pied en 1993 par l'UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture) déclarait en 1996 que les gouvernements devaient investir un minimum de 6 % de leur PNB dans le secteur de l'éducation. Tout investissement inférieur pourrait, selon le rapport, compromettre sérieusement la réalisation des objectifs en matière d'éducation. Sur la base d'une analyse du Rapport mondial de suivi (RMS) de l'Éducation pour tous (EPT) de l'UNESCO, il est évident que les niveaux d'investissement actuels ne permettront pas d'atteindre les objectifs d'ici à 2015.
9. À certains niveaux prévisibles, un apport conséquent de fonds externes est nécessaire pour combler l'insuffisance des investissements dans plusieurs pays en voie de développement et pour atteindre les OMD en éducation – l'objectif étant d'assurer une éducation primaire universelle et d'éliminer la disparité de genre dans l'enseignement primaire et secondaire (OMD 2 et 3). Malgré certains efforts et engagements au niveau international, le manque de financement externe de l'Éducation pour tous (EPT) reste important. Le déficit total annuel de financement pour l'éducation primaire s'élève à environ 6 milliards \$.
10. Étant donné l'ampleur du déficit de financement pour l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes, il faudrait augmenter l'aide externe au développement. Seuls quatre pays européens ont atteint (ou dépassé) l'objectif fixé par l'ONU de 0,7 % du PIB consacré à l'APD. Juste avant la Conférence de Monterrey sur le financement pour le développement en 2002, les États membres de l'UE qui n'avaient pas atteint l'objectif fixé par l'ONU s'étaient engagés à atteindre 0,51 % en 2010, dans la perspective de parvenir à 0,7 % en 2015. Depuis lors, l'APD a progressivement augmenté pour atteindre en 2005 une moyenne de 0,33 % du PIB de tous les pays de l'OCDE-CAD (Organisation de coopération et de développement économiques – Comité d'aide au développement). Néanmoins, une grande partie de cette augmentation était due aux subventions pour l'allègement de la dette accordées à l'Irak et au Nigeria, ainsi qu'à l'aide humanitaire fournie aux pays après des conflits ou des désastres. Il faut en déduire que de nombreux donateurs n'atteignent pas leurs objectifs en matière d'aide essentielle au développement.

Contraintes systémiques qui pèsent sur le financement de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes

11. De toute évidence, il manque un environnement politique propice avec des mécanismes de distribution équitable qui permettraient d'allouer une partie adéquate de la richesse créée dans l'économie mondiale à la réalisation d'objectifs en matière de prospérité partagée et d'égalité entre les genres. Mais les processus inéquitables générés par la mondialisation ont juste l'effet opposé. La libéralisation financière et commerciale, ainsi que les conditions d'échanges défavorables et l'intégration croissante des marchés concernant le capital, les produits et les services, servent à détruire les bases productives des économies nationales et à affaiblir les marchés du travail. De plus en plus de personnes sont poussées vers le travail informel, précaire et non-protégé. Et ces processus touchent les femmes de manière disproportionnée.
12. Les réformes économiques inspirées par les institutions financières internationales et imposées aux pays emprunteurs à titre de conditionnalités de prêt ont entravé l'accès des femmes aux opportunités éducatives et à d'autres services sociaux. Parmi ces réformes figurent des politiques monétaires et fiscales strictes, ainsi que des objectifs de faible inflation qui réduisent les investissements publics dans le secteur social. Du fait de ces politiques, associées à la privatisation des services sociaux publics, les coûts de prestation des services essentiels sont passés des États aux ménages, créant ainsi d'énormes difficultés aux femmes. Il en a résulté une accentuation des inégalités de genre et une augmentation de la pauvreté et de l'exclusion, particulièrement chez les femmes et les filles issues de communautés pauvres.

13. Sur l'ordre de la Banque mondiale, de nombreux gouvernements utilisent les Documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) comme cadre de développement pour réaliser les OMD à travers des emprunts à la Banque mondiale. Néanmoins, d'après un rapport mondial de suivi de l'UNESCO, plusieurs DSRP n'ont pas réussi à intégrer les objectifs éducatifs au sein de stratégies de développement plus larges et le déficit de financement pour l'éducation rend inévitable une forte dépendance à l'aide externe. En dépit d'importantes études de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) qui soulignent le caractère essentiel du travail décent dans l'éradication de la pauvreté, les DSRP ont largement échoué à intégrer les objectifs de promotion d'un travail décent.

Financement du travail décent pour les femmes

14. Du fait de la mondialisation et de la dégradation consécutive des marchés du travail, la grande majorité des femmes n'ont souvent accès qu'à un emploi précaire, non-protégé et mal payé. Dans les pays en voie de développement, elles travaillent dans le secteur informel agricole et urbain. On les retrouve tout en bas des chaînes de valeur, dégageant peu de valeur ajoutée pour un travail à domicile avec des produits comme les tapis, les tissus et les bidies (cigarettes). Elles travaillent comme vendeuses de rue, ramasseuses de déchets, aides familiales peu ou pas payées dans les fermes et comme ouvrières agricoles mal rémunérées. Le manque d'accès aux terres et au crédit empêchent les femmes d'améliorer la viabilité d'activités génératrices de revenus. Elles sont également plus susceptibles de travailler dans de mauvaises conditions telles que les zones de traitement des exportations (ZTE) où sévissent les violations des droits humains. Dans toutes ces situations, les femmes se voient nier leurs droits de travailleuses et il leur manque l'espace politique pour négocier des salaires décents et des conditions de travail acceptables.
15. Alors que le principe de rémunération égale pour un travail de valeur égale a été largement accepté et qu'il est transcrit dans plusieurs conventions de l'OIT, l'écart des revenus entre hommes et femmes reste l'une des formes d'inégalité les plus persistantes sur le marché du travail. Dans tous les pays du monde, les hommes gagnent plus que les femmes et cette inégalité se retrouve dans différents groupes de travailleurs (agriculture, fabrication, production, surveillance) et s'applique à différents types de revenus (mensuel, horaire, salarié).
16. L'accès à un travail rémunéré est essentiel à la survie d'une famille, mais cela ne suffit pas à réduire la pauvreté ou à rendre les femmes autonomes. L'objectif doit être un travail décent et productif pour tous. Les politiques de plein emploi et de travail décent sont essentielles pour éradiquer la pauvreté et réaliser les objectifs de développement fixés à l'échelle internationale, y compris les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).
17. Les Programmes nationaux de promotion du travail décent de l'OIT offrent un ensemble d'instruments qui doivent être incorporés aux stratégies de développement de niveau national. Le programme pour le travail décent, lequel comporte quatre domaines stratégiques (emploi, protection sociale, principes fondamentaux et droits au travail, et dialogue social) offre un cadre présentant une série d'interventions politiques importantes qui seraient efficaces pour sortir les femmes de la pauvreté et garantir leur bien-être ainsi que celui de leur famille.
18. Bien trop souvent, les programmes de protection et de couverture sociale excluent les femmes en ne tenant pas compte des différences de genre quant à la participation au marché du travail, l'accès aux informations et les responsabilités de soins non payés. Cette situation rend les femmes plus vulnérables à la pauvreté. Certains programmes de protection qui couvrent les risques professionnels – tels que la perte de revenus, les accidents, l'incapacité – offrent également des transferts d'argent liquide qui devraient être reconnus comme droits des travailleurs, y compris les travailleuses employées dans l'économie informelle. En définitive, le maintien d'un niveau adéquat de protection sociale est une fonction essentielle du gouvernement et cela nécessite un soutien budgétaire suffisant.
19. En vue de soutenir les activités rémunératrices des femmes dans le secteur agricole, il est important d'accroître l'investissement public dans les infrastructures – telles que les voies d'acheminement des produits aux marchés, les ressources d'eau pour l'irrigation et la consommation domestique. Accorder des fonds aux institutions de micro-finance (IMF), garantir l'accès des femmes au crédit et offrir une formation ainsi que d'autres formes de soutien aux PME (petites et moyennes entreprises) profitent aux femmes des milieux ruraux et urbains, y compris celles qui travaillent dans le secteur informel.
20. Lors de la conception et de la mise en oeuvre de projets de développement, par exemple dans les domaines des infrastructures physiques, les planificateurs doivent se centrer en particulier sur les dimensions de l'emploi et privilégier des projets de stimulation d'emploi qui maximisent les flux de trésorerie pour les travailleurs sous la forme de revenus, plutôt que les projets fortement capitalistiques. Les programmes d'emploi publics dans le développement et la maintenance d'infrastructures fournissent également une opportunité de création d'emplois et de source de revenus. Les gouvernements doivent s'efforcer d'attirer des investissements directs étrangers (IDE) socialement responsables qui incorporent les normes fondamentales du travail, plutôt que de se lancer dans une course au capital libre en sapant les normes du travail.

Financer l'accès pour tous aux services de base

21. L'offre de services publics de base est une condition essentielle pour parvenir à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes. Il s'agit là d'un aspect important de la mise en oeuvre des stratégies en matière de travail décent. Partout dans le monde, ce sont principalement les femmes qui assurent la prise en charge des enfants, des personnes âgées et des malades. L'absence de services de garde à l'enfance limite le recrutement des femmes dans un emploi rémunéré et les maintient dans des emplois informels sous-payés.
22. Dans de nombreux pays en voie de développement, les femmes et les filles sont chargées de l'approvisionnement en eau et en bois de chauffage pour les besoins du ménage. Le temps qu'elles consacrent à ces tâches réduit leurs possibilités de fréquenter l'école ou de gagner leur vie. En vue d'assurer aux femmes une qualité de vie décente, il est essentiel de mettre en place des infrastructures sociales par le biais d'investissements publics dans les services d'utilité publique, la santé, l'éducation, et de garantir aux femmes l'accès à ces services. Cela permet également d'offrir aux femmes les services sociaux qu'elles nécessitent dans le cadre de leurs activités et de compenser ainsi leur travail non-rémunéré dans l'économie des soins. L'accès à ces services peut libérer les femmes de tâches domestiques non-rémunérées et leur permettre d'accéder à d'autres activités économiques. On estime que chaque dollar investi dans les services d'approvisionnement en eau permet une activité productrice qui peut en rapporter plus de 7.
23. Les politiques prescrites par les IFI – qui imposent des limites strictes aux objectifs d'inflation et aux dépenses publiques et qui conditionnent l'obtention de prêts ou de subventions à la privatisation des services et au paiement de frais d'utilisation pour ces services – sont peu propices à la réalisation des OMD et ne permettent pas aux habitants des communautés pauvres de s'assurer des moyens d'existence durables. Les services sociaux seront mieux prestés si les gouvernements des pays en voie de développement assurent l'offre de services de base par le biais d'investissements publics et qu'ils tournent le dos à la privatisation et aux partenariats public-privé (PPP).
24. Il en va de même pour les prestations sociales dans le secteur de la santé et de l'éducation. Dans bon nombre de pays, le secteur public a traditionnellement constitué une source importante d'emplois et de pensions de retraite pour les femmes. À la suite de la réduction du secteur public (due aux ajustements structurels, à la privatisation et aux compressions des dépenses du gouvernement), les femmes ont perdu leur emploi stable et rémunéré, ainsi que la protection en matière de pension. Il faut que les gouvernements puissent se réappropriier l'espace politique perdu et qu'ils s'opposent aux conditionnalités qui les empêchent de réaliser des objectifs cruciaux en matière de développement, tels que l'éradication de la pauvreté et l'amélioration du bien-être des citoyens.
25. Afin d'assurer la prestation de services de base pour tous, les mécanismes financiers pour les services publics et d'autres secteurs sociaux se doivent de reconnaître l'importance de la gestion et de la propriété publique, et devraient agir en accord avec des mesures qui favorisent la coopération entre les entités publiques, sous la forme de partenariats public-public.

Investir dans l'éducation et le développement des compétences des femmes et des filles

26. Un intérêt particulier doit être accordé au financement de l'éducation et du développement des compétences des femmes et des filles. Les avancées vers la réalisation du troisième OMD ont été lentes et, qui plus est, la majeure partie des progrès réalisés n'a pas atteint les personnes et les pays les plus nécessiteux. Pourtant, l'importance cruciale de l'éducation des femmes et des filles est particulièrement mise en avant dans la littérature sur le développement. Les subventions doivent viser à la fois la qualité de l'éducation et sa portée universelle. Le financement de l'éducation et du développement des compétences contribue de manière significative à l'épanouissement des femmes et leur permet de faire valoir leurs droits humains (économiques, sociaux et culturels, ainsi que leurs droits civils et politiques). Il contribue également à mettre un terme au cycle de pauvreté des femmes et renforce les capacités des femmes à s'organiser et à participer aux procédures de prise de décisions, et leur permet l'accès à un travail décent sur le marché du travail.
27. Une femme éduquée veille favorablement à sa santé et celle de sa famille. Elle a moins d'enfants et ces derniers voient leurs chances de survie augmenter. Elle participe de manière plus active à la vie économique et politique du foyer, de la communauté et de la société. Elle a de meilleures chances de sortir sa famille de la pauvreté. Si chaque garçon et chaque fille recevaient une éducation primaire complète, au moins sept millions de nouveaux cas de VIH pourraient être évités en une décennie. En outre, une éducation de qualité reste la meilleure arme contre les stéréotypes de genre et toute forme de polarisation culturelle, religieuse ou fondamentaliste. L'éducation contribue à l'insertion et à la cohésion sociale. En d'autres mots, la meilleure manière de dépenser un dollar pour le développement consiste à l'investir dans l'éducation des filles, et ce, dès leur plus jeune âge.

Mobilisation des ressources intérieures et extérieures pour l'égalité des genres - autonomisation des travailleuses

28. Augmenter le niveau des revenus publics et créer des approches intégrant la dimension du genre afin de veiller au financement adéquat des objectifs d'égalité des genres, tels sont les revendications clés des défenseurs de l'égalité des genres, parmi lesquels figurent les syndicats. Les systèmes de financement devraient inclure un recouvrement de l'impôt plus efficace, une imposition progressive et un mécanisme d'inter financement qui mobilisent les ressources des riches, du capital, des grandes entreprises et des multinationales. Les banques régionales et nationales de développement devraient accorder des prêts assortis de conditions privilégiées pour les investissements dans les secteurs publics et sociaux, notamment le renforcement des accords institutionnels, des mécanismes nationaux en matière de genre ainsi que la mise en place de services de promotion de l'égalité des genres dans les Ministères des Affaires Sociales, du Travail, de l'Éducation, des Finances, et d'autres Ministères importants centrés sur le développement.
29. Les allocations devraient appuyer l'intégration de la perspective de genre dans les stratégies visant à promouvoir l'emploi et le travail décent, et soutenir les politiques d'intervention conçues en vue d'atteindre des objectifs en terme de prestation de services sociaux et éducatifs, comme souligné dans les points précédents. L'adoption de l'initiative Intégration de la dimension du genre dans l'élaboration du budget (GRB) offre une méthodologie garantissant la prise en compte de la dimension de genre dans la hausse des revenus, la planification budgétaire et l'allocation de ressources, ainsi que dans le suivi des dépenses quant à leur répartition équitable en termes de genre. Les instruments de mesure et de suivi de la GRB doivent, à leur tour, intégrer les Indicateurs du travail décent de l'OIT afin d'assurer une ventilation de ces indicateurs suivant le sexe. Les approches intégrant la dimension du genre dans la formulation des politiques, la planification budgétaire et la mise en œuvre de projets offrent un ensemble d'outils permettant l'intégration du genre dans la planification du développement. Ce qu'il faut, c'est une méthodologie globale qui intègre le travail décent et les instruments analytiques liés à la dimension du genre dans la procédure d'élaboration des politiques du financement du développement.
30. Les gouvernements des pays industrialisés qui n'ont pas encore atteint l'objectif de 0,7 % du PNB pour l'APD devrait résolument s'y atteler afin de respecter leurs engagements pris en 2002. L'aide au développement et l'égalité des genres ne devraient pas être incluses avec l'aide humanitaire et l'allègement de la dette, quelle que soit l'importance de ces domaines. Des fonds supplémentaires sont nécessaires pour financer ces domaines, qui ne devraient pas être séparés de l'aide essentielle au développement.

Le rôle des syndicats

31. Les syndicats jouent un rôle crucial dans l'organisation des femmes, les négociations de meilleures conditions de travail et l'accès équitable à un travail décent sur le marché du travail. Les confédérations syndicales luttent afin que les droits des femmes soient protégés, respectés et honorés. Une meilleure représentation des femmes aux différents niveaux de prise de décisions : au sein de leur syndicat national, des organes régionaux et des institutions internationales comme l'OIT et la Commission des Nations Unies sur la condition de la femme, telle est la clé de leur autonomisation.
32. Il importe d'établir un cadre normatif qui insiste sur l'application de la convention CEDAW et des Principes et Droits fondamentaux au Travail de l'OIT, et ce, afin de veiller à ce que les femmes ne soient pas victimes de discrimination sur le lieu de travail et qu'elles puissent avoir le droit de s'associer, de s'affilier à des syndicats et de mener des négociations collectives pour une distribution équitable des gains de production, fruit de leur travail. En s'organisant collectivement à travers des syndicats, les travailleuses sont plus à même de faire valoir leurs intérêts tant sur leur lieu de travail qu'au niveau de l'élaboration de politiques, à l'échelle communautaire et nationale. Il est important pour les femmes de faire entendre leurs voix, afin que des politiques soient mises en place et que des ressources soient allouées en tenant compte de la perspective de genre.
33. À cet égard, il faut aborder un défi spécifique concernant l'absence de reconnaissance légale, dans la législation nationale du travail, des personnes travaillant dans le secteur de l'économie informelle où se retrouvent de nombreuses femmes. La législation doit être étendue à l'économie informelle et des systèmes de sécurité sociale doivent être mis en place afin de protéger les travailleuses dans cette strate de l'économie. L'objectif à plus long terme serait l'établissement progressif d'un système de protection sociale qui étendrait les droits et les protections de l'économie formelle à l'économie informelle, ce qui permettrait la reconnaissance officielle du secteur informel, tout en favorisant l'autonomisation des femmes. Grâce à la reconnaissances de leurs droits en tant que travailleuses, les femmes pourraient entamer un dialogue social avec les autorités gouvernementales et les employeurs en vue de défendre des stratégies de développement et de revendiquer des lieux de travail qui puissent contribuer à l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail.



Recommandations

- Le programme pour le travail décent doit être au centre des politiques et des programmes ayant pour objectif le financement du développement, et en particulier ceux qui visent à financer l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes.
- Les indicateurs du travail décent devraient être intégrés dans les méthodologies GRB (Intégration de la dimension du genre dans l'élaboration du budget).
- Un cadre normatif devrait être établi afin de soutenir toutes les politiques de financement de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes. Celui-ci devrait inclure la convention CEDAW, les Principes et Droits fondamentaux au travail de l'OIT ainsi que les conventions de l'OIT sur la sécurité et la santé au travail. Il devrait également inclure les Principes directeurs de l'OCDE sur les entreprises multinationales, afin de veiller à ce que les entreprises remplissent leurs obligations en matière de responsabilité sociale et adoptent une attitude positive et ouverte à l'égard des syndicats.
- La mobilisation de ressources pour le développement doit comprendre des allocations pour la prestation des services publics de base (eau, installations sanitaires, santé, éducation) en tant que facteur essentiel à la réalisation de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes.
- Les stratégies visant à promouvoir le travail décent et les politiques en faveur de l'autonomisation des femmes doivent s'appuyer sur le financement approprié d'une éducation publique de qualité pour les femmes et les filles.
- Les systèmes de protection sociale qui couvrent les risques liés au travail, tels que la perte de revenus et les accidents, doivent être considérés comme un droit des travailleurs, y compris pour les femmes qui travaillent dans le secteur informel.
- La participation de la société civile, y compris les syndicats, est essentielle à la réussite de tout processus politique.
- Le dialogue social est un pilier incontournable pour le travail décent et doit être reconnu explicitement comme un outil permettant la réalisation de l'égalité des genres.
- Afin de mettre en valeur le dialogue social, il est nécessaire d'établir des structures consultatives où les responsables politiques puissent s'engager aux côtés des communautés associatives, des organisations de femmes et des syndicats, et être sensibilisés aux réalités locales et aux perspectives de genre que devraient intégrer les politiques de développement.
- Dans un souci de cohérence politique, les Ministères des Finances et de la Planification qui déterminent les politiques fiscales et macro-économiques devraient s'engager avec d'autres Ministères compétents (Ministère du Travail, Ministère des Affaires sociales) et les mécanismes de promotion des femmes, afin d'assurer l'intégration des dimensions sociales et de genre dans la mobilisation des ressources et dans les exercices de planification budgétaire.



CSI
5 Blvd du Roi Albert II, Bte 1
BE-1210 Brussels
BELGIQUE
Tél.: +32 2 224 0211
Fax: +32 2 201 5815
equality@ituc-csi.org

www.ituc-csi.org



Internationale de l'Éducation
5, Blvd du Roi Albert II (8th floor)
BE-1210 Brussels
BELGIQUE
Tél.: +32 2 224 0611
Fax: +32 2 224 0606
educint@ei-ie.org

www.ei-ie.org



**Internationale des Services
Publics**
BP 9,
F-01211 Ferney-Voltaire Cedex
FRANCE
Tél.: +33 450 40 6464
Fax: +33 450 40 7320
psi@world-psi.org

www.world-psi.org